



Accueil De Loisirs  
Club Saint-Quentin

## VACANCES de Pâques

Du 19 au 23 avril 2021

Primaires du CP au CM2



Contacts :

Tatiana Fleury - [loisirs@club-saint-quentin.fr](mailto:loisirs@club-saint-quentin.fr) - 06 95 140 430

Club Saint-Quentin

6 rue Blaise Pascal -78960 - Voisins le Bretonneux

Chers parents,

Dans le cadre du Club, vos enfants vivront ensemble dans un esprit de fraternité, les multiples activités préparées par les animateurs, ponctuées par des moments de découvertes et de pratique d'attitudes chrétiennes. Cette proposition s'adresse à tous les enfants du primaire (baptisés ou non) qui désirent en faire l'expérience. A l'image de l'éducation bienveillante de Saint Jean Bosco, nous voulons créer un lieu de vie chrétienne propre à favoriser l'épanouissement et la structuration des jeunes, où chaque enfant accueilli se sente écouté, respecté et valorisé pour ce qu'il est. Pour les accompagner, une équipe d'animation a été constituée sous la responsabilité de **Tatiana Fleury, directrice de l'accueil**, et se compose de bénévoles, dont certains sont titulaires du brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA). Ils sont heureux de donner de leur temps, de leur énergie, et de leur enthousiasme pour faire vivre une semaine inoubliable à vos enfants.

### INFOS PRATIQUES

**Public accueilli :** du CP (ou 6 ans révolus) au CM2

**Période d'accueil :** du lundi 19 au vendredi 23 avril 2021

**Lieu d'accueil :** Cap Saint Jacques, 67 route de Troux  
Hameau de Troux 78280 Guyancourt

**Horaires d'accueil du matin :** de 8h00 à 9h30.

**Horaires de départ le soir :** de 17h15 à 18h30

Merci de signer la feuille d'émargement à l'arrivée de votre enfant et à son départ. Les signatures font foi du transfert de responsabilité. **Tout enfant récupéré par une autre personne mineure (grand(e) frère/sœur), ou autorisé à rentrer seul doit compléter et signer la décharge prévue pour ces occasions.**

#### Modalités d'inscription :

Le **dossier complet** doit être déposé :

- soit dans la boîte aux lettres du Club (6 rue Blaise Pascal 78960 Voisins le Bx)
- soit auprès du secrétariat (même adresse) ouvert le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h hors vacances scolaires.

Inscription validée après réception du dossier complet.

#### Annulation et remboursement :

Les annulations signalées après le **jeudi 15 avril, 16h00** ne pourront être remboursées, sauf pour des raisons médicales.

Possibilité d'émission d'attestation pour les comités d'entreprises.

#### Retards et absences :

L'inscription s'effectue pour les 5 jours. Seules les absences pour raisons médicales sont acceptées.

**En cas de retard (après 9h30) ou d'absence, merci de prévenir la directrice, Pascal DIATTA, au 06 95 140 430.**

#### Santé des enfants / médicaments :

##### **Ils sont strictement interdits sans justificatifs !**

L'équipe d'encadrement peut administrer des prescriptions par voie orale uniquement, seulement avec **le double de l'ordonnance du médecin** (posologie lisiblement écrite), **et une décharge parentale** autorisant les animateurs à administrer le médicament.

Les médicaments doivent être apportés dans leur boîte d'origine, avec sa notice, et marqués du nom de l'enfant. (Art L.4161-1 code de la santé publique (ex. art L.372 du même code))

#### Tarifs et règlements :

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus, tels qu'exposés ci-dessous, et sont applicables sur production d'une attestation de votre quotient familial CAF (attestation téléchargeable sur le site de la CAF dans votre espace personnel). **Sans présentation de ce document, le tarif D s'applique automatiquement.**

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Fourchette quotients CAF	< 620€	de 620€ à 1250€	de 1250€ à 1650€	> 1650€
Prix semaine	17 €	88 €	97 €	108 €

Une **réduction de 6€** (sur le prix de la semaine d'activité) est appliquée à **partir du 2<sup>ème</sup> enfant** inscrit. Ex : famille en tarif C, coût de la semaine du 2<sup>ème</sup> enfant = 91€

## Éléments à joindre au dossier d'inscription

- Le dossier d'inscription (ci-après)
- La fiche sanitaire de liaison **dûment complétée et signée** par les responsables de l'enfant. Cette fiche est disponible sur le site internet du Club.
- La copie des vaccins (DTP notamment) à jour
- L'attestation de quotient familial CAF
- L'attestation nominative de l'assurance responsabilité civile et individuelle de l'enfant en cours de validité
- Tout document justifiant d'un dispositif d'accueil particulier nécessaire à votre enfant souffrant d'un handicap ou de pathologies complexes. (Protocole d'accueil individualisé-PAI ou PAP). Un rendez-vous préalable à la semaine d'accueil devra être prévu entre les parents et le directeur afin d'organiser dans les meilleures conditions l'accueil de votre enfant.
- **Le chèque d'adhésion de 20 €, remis séparément du règlement de la semaine, si votre enfant s'inscrit pour la 1<sup>ère</sup> fois, depuis le 01/09/2020.**
- Le règlement de la semaine d'accueil : chèque à l'ordre de « Club Saint-Quentin ». Nous vous remercions de noter le nom et prénom de votre enfant au dos de chaque chèque. Les chèques ANCV sont acceptés.

### Les temps de repas :

Le repas du déjeuner est à apporter par chaque enfant. Micro-ondes et réfrigérateur sont disponibles. Nous vous remercions de :

- utiliser des Tupperware compatibles avec micro-onde et marqués du nom de votre enfant.

- **boissons interdites** (fanta, coca, oasis...) Les briques de jus sont acceptées.

- **éviter les denrées trop fragiles : les viandes doivent être bien cuites, et transportées dans un sac réfrigéré pour éviter les ruptures de la chaîne du froid.**

- **rapporter une serviette de table personnelle pour votre enfant.**

**Les échanges de denrées entre enfants sont interdits.**

**Le goûter est fourni par le Club.**

### A ne pas oublier :

- **une paire de chaussons et de chaussette de rechange (si mouillées après activité)**

- **1 panier repas (du midi) pour chaque jour.**

- **1 bouteille d'eau ou gourde**

- **un vêtement de pluie/ kway/ coupe-vent, cache cou... (le printemps peut encore jouer des tours!)**

- un petit flacon de gel hydroalcoolique par enfant/ famille pour les jours de sortie (ces jours seront précisés ultérieurement)

- **nous vous remercions de ne pas apporter de jeux personnels.**

- Une veillée aura lieu un soir dans la semaine de 18h30 à 21h (l'enfant sera libre de participer ou pas) Au programme : dîner et jeux dans une ambiance 80's.

### Mesures particulières d'accueil – COVID 19 :

- Les enfants seront invités à se laver les mains avec du savon à leur arrivée au Club, avant et après les activités, avant et après les temps de repas, et après tout passage aux toilettes. Le séchage se fera au moyen de sopalin **les locaux seront équipés de gel hydroalcoolique**. L'usage du gel se fera sous la surveillance des adultes encadrants (et plutôt lorsque le lavage des mains n'est pas possible).

- les animateurs et adultes au contact des enfants porteront un masque. Il appartient aux familles de **fournir deux masques** à leur enfant (un pour la matinée et l'autre pour l'après-midi).

- **les familles**, à leur arrivée au Club, et au moment de la récupération de leurs enfants, devront **porter un masque** (adultes de plus de 11 ans) **et rester dans le couloir en respectant** la distanciation d'un mètre entre chaque parent. Nous vous remercions de ne pas rester dans l'enceinte du Club après avoir récupéré vos enfants.

- **Les salles seront aérées** le plus possible (avant l'ouverture de l'accueil et chaque fois que la situation le permet.

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes, une prise de température peut être réalisée par le responsable sanitaire. **En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.** **L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical** assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

## Fiche d'inscription primaires – les mystérieuses cités d'or, années 80

Du 19 au 23 avril 2021

### AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES

M / Mme \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

tel 1 : \_\_\_\_\_ tel 2 : \_\_\_\_\_

e mail \_\_\_\_\_

autorise mon enfant, \_\_\_\_\_ à participer à toutes les activités proposées par le Club Saint Quentin, dans le cadre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'animation, pendant les vacances de Pâques (du 19 au 23 avril 2021).

### RENSEIGNEMENTS ENFANT

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ AGE \_\_\_\_

N° de Responsabilité Civile (RC) : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION DE PRISE DE VUE

J'autorise mon enfant à être photographié dans le cadre des activités des vacances de Pâques 2021, en vue d'une possible utilisation sur différents supports pouvant servir à la communication (écrit, électronique, audiovisuel).

OUI

NON

### AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant à prendre les transports en commun dans le cadre des activités organisées par le Club.  OUI  NON

Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle du Club ?

OUI

NON

Les personnes autorisées à venir récupérer mon/mes enfant(s) sont :

M./Mme \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

M./Mme \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

M./Mme \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

La carte d'identité sera demandée aux personnes qui viennent récupérer les enfants pour la 1<sup>ère</sup> fois.

J'autorise mon enfant à rentrer seul à \_\_\_\_\_ (préciser l'heure)  
(Merci de joindre la décharge correspondante)

Merci de cocher la case qui correspond à votre tarif :

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Prix semaine	<input type="checkbox"/> 17 €	<input type="checkbox"/> 88 €	<input type="checkbox"/> 97 €	<input type="checkbox"/> 108 €

Je ne souhaite pas bénéficier de la tarification en fonction des quotients CAF

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare exacts tous les renseignements portés sur cette fiche.

J'autorise le Club Saint-Quentin à utiliser mes coordonnées, dans le cadre de la correspondance des activités du Club.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le secrétariat du Club Saint-Quentin. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat.

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature (du responsable légal)